Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260630-D2026063006-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 22 juin 2026. Date d'affichage : 22 juin 2026.
L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme SAMSON Maryline, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BOUTET Frédéric, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme DELESNE Elodie, M. GORON Eric, Mme GUELET Maude, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENT EXCUSE : M. GUILLARD Philippe ; ABSENTE : Mme RABOLION-LERAY Karine. Secrétaire de séance : Mme DELESNE Elodie.

DELIBERATION n° 2026-06-30-06 : Rénovation du terrain multisports de l'aire de jeux

Vu la délibération du 2 avril 2026 autorisant M. le Maire à signer les devis jusqu'à 15 000 € HT.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de rénovation du terrain multisports de l'aire de jeux.
Le terrain multisports a été installé par l'entreprise Synchronicity en 2015.

La rénovation du terrain multisports inclut :
- le changement du sol synthétique (dépose et repose) ;
- le traçage de la piste d'athlétisme (à refaire) ;
- la réparation des soudures de deux cadres du city stade avec des colliers.

Le coût total s'élève à 17 842,83 € HT soit 21 411,40 € TTC.
La commission Finances réunie le 29 juin 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise Synchronicity pour 17 842,83 € HT soit 21 411,40 € TTC.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 06/07/2026